

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°02/2020 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)**

**du mercredi 17 juin 2020 à Dully**

Mme Pascale Vollenweider, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Dully pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**Présences**

31 délégués et suppléants (10 fixes et 21 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégué fixe : M. Gilles Favre (pas de remplaçant)

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (pas de remplaçant)  
M. Arthur Petit (remplacé par M. Nicolas Mivelaz)  
Mme Dominique Perren (pas de remplaçant)  
Mme Barbara Barraz (remplacée par Mme Marilyn Rohrbach)

Madame Vollenweider souhaite la bienvenue à l'assemblée et propose une minute de silence suite au décès de Madame Rita Cuénod, qui a été durant de nombreuses années déléguée pour la commune de Vinzel.

Madame la Présidente adresse ses vifs remerciements à la commune de Dully pour le prêt de sa salle polyvalente. En effet, suite aux recommandations de l'OFSP liées à la crise du Covid-19, ce lieu permettait d'avoir un volume suffisant pour garantir les règles de distanciation sociale.

**1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020**

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 1 abstention.

**3. Assermentation de délégués et suppléants du Conseil intercommunal**

Mme Heidi Herzog, déléguée fixe pour la commune de Tartegnin est assermentée.

**4. Communications du Bureau**

Le Bureau s'est réuni par vidéo-conférence en date du 6 mai 2020 en vue de préparer la présente séance. Il a été décidé que la secrétaire transmettrait un courriel aux communes dans le but de trouver des candidats prêts à repourvoir les différents postes vacants au sein de la Cogest, de la Cofin ainsi que du Bureau, à la suite de différentes démissions.

Un courrier a été reçu de la part de M. Claude Golay qui quitte sa fonction de Municipal à Bursinel et par conséquent de membre du CODIR.

De plus, Mme Sandra Gordon, très impliquée au sein de l'Association depuis la création de l'Aspaire, actuellement Présidente du CODIR, quitte également ses missions de Municipale et de Présidente. A souligner qu'elle a, entre autres, participé à la fusion de l'Aspaire et Enjeu en 2016.

## 5. Communications du CODIR

- Mme Sandra Gordon explique qu'un règlement est entré en fonction clarifiant la répartition des charges relatives aux constructions et équipements scolaires entre le canton et les communes. Tout le matériel de pédagogie scolaire est financé par le canton. Une liste claire a été établie par l'État de Vaud détaillant les dépenses attribuées aux communes.

Mme la Présidente du Codir expose les différentes actions entreprises suite à la pandémie qui a débuté au printemps. Une cellule de crise liée au Covid-19 a été créée afin d'intervenir rapidement si cela devait être nécessaire. Mi-mars, le canton a décidé de fermer les écoles et les structures d'accueil. Enjeu s'est occupé d'organiser un accueil d'urgence pour les jeunes enfants du préscolaire à la Barcarolle. Le Codir, les groupes de travail et les commissions ont continué leur travail en organisant leurs réunions par visioconférence. La commission RH a réagi rapidement en faisant des demandes de réduction d'horaires de travail et en espérant toucher le chômage partiel. Malheureusement, il a été décidé que ce type d'Association publique n'en bénéficierait pas, mais par contre qu'elle avait l'obligation de payer les salaires à 100 % pour l'ensemble de ses collaborateurs. Par ailleurs, la mise en place des mesures sanitaires : désinfection, alcool et masques a également représenté une grosse charge de travail pour Enfance et Jeunesse.

Mme Ingrid Jorissen résume également ce qui s'est passé au sein de l'Association Enjeu durant cette période de Covid-19. La fermeture de toutes les structures, des écoles, des gardes de jour, les transports, ...etc. Puis deux jours après, l'ouverture d'un accueil d'urgence à la Barcarolle de Rolle pour les tout-petits, afin que les soignants, vendeuses, transporteurs...etc. puissent continuer à travailler. Les écoles ont pris en charge les solutions de garde des plus grands.

Le télétravail a été priorisé pour les secteurs qui le pouvaient et un tournus dans les bureaux a été organisé. Les comptes ont malgré tout pu être clôturés dans les temps.

Mme Marinelle Page souligne l'esprit de solidarité et de créativité qui a été démontré par le personnel de la bibliothèque. Le télétravail a été mis en place par les responsables de la bibliothèque. L'équipe a proposé des sites gratuits avec des offres de lecture, de loisirs, d'activités culturelles et mis en place une boîte retour des livres. Dès le 11 mai, un guichet take-away a même été installé sur le site de la bibliothèque afin que le public puisse venir chercher sa commande sur place.

- M. François Delafoge rappelle qu'un audit avait été demandé pour déterminer les points faibles de la piscine de Rolle et pouvoir enfin comprendre la courbe des frais exponentielle. Les résultats de cet audit démontrent plusieurs problèmes, dont un affaissement de la partie nord-est de la piscine, un débordement qui ne fonctionne pas bien, un filtre à sable insuffisant. Il souligne que suite à 46 ans d'exploitation, les exigences d'entretien de l'eau ont été modifiées.

Le coût d'une réfection totale de la piscine serait de CHF 1.7 millions, d'une nouvelle piscine de CHF 2 millions et une rénovation douce s'élèverait à CHF 276'000.-. Cette dernière option a été sélectionnée. Le fonds de rénovation adopté par le Conseil intercommunal en date du 7 janvier 2017 pourra être utilisé. La correction du débordement, la réparation des fuites, l'installation de filtres à charbon, de pompes plus puissantes et économiques et de joints du fond amovible seront effectués.

Concernant le chantier actuellement en cours sur le site du Martinet relatif à l'installation des classe supplémentaires, les socles des modules scolaires provisoires de la société ERNE sont actuellement en construction. La pose de ces modules aura lieu au mois de juillet.

## 6. **Préavis N° 02-2020 du Comité de Direction concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2019**

Mme Gordon lit les conclusions du Comité.

M. François Roch, rapporteur, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Vollenweider indique que le bureau a reçu un amendements modifiant deux points des conclusions du préavis, de la part de la commune de Gilly. Ces derniers sont transmis et lus par M. Pierre-Alain Buttet, délégué pour cette commune.

- *Conclusions du préavis, point 3* : Refuser la création d'un fonds de réserve Covid scolaire de CHF 50'000.000.-
- *Conclusions du préavis, point 6* : Refuser la création d'un fonds de réserve Covid de CHF 300'000.000.-

M. Claude Gagnard répond aux différents points de l'amendement :

*Point 1 de l'amendement : Le but financier d'une Association intercommunal doit se limiter à répartir les charges effectives* : M. Gagnard n'a pas connaissance d'un règlement qui indiquerait une définition de ce but.

*Point 2 de l'amendement : la gestion des risques est de la compétence des communes membres de l'Association intercommunale* : L'art. 19 des statuts de l'Association précise que le Codir doit exercer dans le cadre de l'Association les attributions dévolues aux Municipalités. Ce qui veut dire que les risques peuvent être gérés par le Codir.

Mme Chantal Maurer rejoint l'avis de la commune de Gilly quant à cette constitution de provision. De plus, elle précise que cette provision est constituée selon une clef de répartition basée sur l'année 2019 et utilisée selon une clé de répartition différente, basée sur l'année 2020 impliquant un nombre d'élèves et d'heures de garde de jour différents. Elle se demande comment le Codir prévoit d'utiliser cette provision en 2020 sachant que ces différents paramètres auront changé.

M. Gagnard répond que les subventions supplémentaires ne sont pas encore connues et qu'il est impossible de donner une réponse à l'heure actuelle.

Le Codir demande un temps de réflexion et répondra à cette question lors d'une prochaine séance.

M. Philippe Parmelin estime qu'il existe trop d'inconnues dans cette épidémie Covid-19. Il trouve qu'il y a une confusion entre le rôle des Association intercommunale et celui des communes et que ce n'est pas le rôle d'Enjeu de créer ce type de fonds de réserves. En cas de coûts supplémentaires, il serait plus simple de solliciter les communes à payer le surplus uniquement si nécessaire.

Mme Gordon répond que le Codir a fait le choix d'appliquer des mesures de précaution. Elle constate qu'il existe déjà un manque à gagner de plus d'un demi-million par mois au niveau de la participation des parents. Les frais concernant les désinfectants, masques et auxiliaires de nettoyage ainsi que toutes les autres mesures sanitaires vont continuer à être engagés ces prochains temps. Le montant de CHF 18.9 millions débloqués par l'état pour couvrir ces frais n'est pas encore réparti. Elle constate que le secrétariat reçoit déjà des demandes de modifications de contrats suite à des baisses de salaire ou chômages des parents, ce qui va représenter un manque à gagner important. Par conséquent, le Codir recommande de garder le principe de prudence. Le bouclage de l'année 2019 a permis de rembourser les communes avec les excédents versés ce qui est préférable que de devoir demander des acomptes supplémentaires.

M. Mani rappelle que l'Aspaire, à ses débuts, avait dû demander des compléments aux communes ce qui avait provoqué de gros mécontentements parmi ces dernières. Dans le cas où le Covid-19 venait à disparaître, ce fonds serait bien évidemment remboursé aux communes selon une clef de répartition qui restera à décider.

M. Parmelin regrette que si toutes les associations intercommunales font le même raisonnement, ces fonds de réserve deviendront énormes engendrant de grosses charges pour les communes qui ont également des revenus en baisse. Il estime que la responsabilité d'un Codir est de prévoir l'avenir proche avec précaution et non de créer de telles réserves.

Mme Gordon répond que ce fond ne servira qu'à couvrir les frais supplémentaires de l'année 2020 et qu'il sera dissout par la suite.

M. Mani rappelle que la mission du Codir est de prévoir l'avenir mais que ce sont les délégués du Conseil qui décideront s'ils souhaitent appliquer ce principe de précaution.

M. Roch précise que la Cogest a débattu longuement ce point tel que cela est mentionné dans son rapport mais qu'elle a décidé de soutenir le Codir. Il y aura évidemment des frais liés à la pandémie du Covid même si des aides sont octroyées par la Confédération aux Associations. Dans une période de crise, il pense qu'il faut soutenir les autorités en place ce que la Cogest a décidé de faire.

Mme Maurer soutiendra également le comité de direction même si elle juge ce procédé discutable, car ces réserves figurent déjà dans les comptes des communes. Elle souhaite cependant que cela ne se répète pas trop souvent.

Cet amendement ne suscitant plus aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

**Après vote, le Conseil intercommunal refuse cet amendement à la majorité**

⇒ Mme la Présidente passe les comptes 2019 en revue.

Mme Maurer est surprise de constater que le travailleur social de proximité figure dans le rapport de gestion 2019. Ce travailleur qui exerce son activité en dehors des murs des écoles sur l'espace public ne devrait pas à être pris en charge par une Association scolaire. Cela représente une ingérence dans la mission des communes et n'est selon elle pas conforme aux statuts d'Enjeu.

Les comptes ne suscitant plus aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins une abstention**

1. d'approuver les comptes 2019 du volet scolaire ;
2. d'approuver les comptes 2019 du volet bibliothèque ;
3. d'accepter de créer un fonds de réserve Covid scolaire de CHF 50'000.000 ;
4. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 522'825.94 ;
5. d'approuver les comptes 2019 du volet accueil de jour ;
6. d'accepter de créer un fonds de réserve Covid de CHF 300'000.000 ;
7. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 458'016.83 ;
8. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2019 ;
9. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

**7. Election du (de la) Président(e) du CODIR et assermentation de membres**

Suite à la démission de Mme Sandra Cordon à la Présidence du Codir, c'est Mme Marinella Page qui s'est présentée pour prendre sa succession. Les 11 communes ont transmis au bureau leur souhait de soutenir cette candidature. Mme Page est élue à l'unanimité par acclamation.

**8. Election du Bureau du Conseil intercommunal (Président, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants)**

Mme Pascale Vollenweider démissionnera au 1<sup>er</sup> juillet de la Présidence du Conseil intercommunal. Un courriel a été transmis à tous les délégués dans le but de repourvoir ce poste, malheureusement ce dernier est resté sans réponse à ce jour. La vice-Présidente et les scrutateurs ayant accepté de reconduire leurs mandats, ils sont élus par acclamation à l'unanimité par les délégués. Le bureau reste dans l'attente d'une candidature pour la fonction de Président(e).

➤ Composition du Bureau pour l'année 2020-2021 :

<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>Président(e)</i>
Guisolan Anne	Bursins	Vice-Présidente
Eynard Nathalie	Rolle	Scrutatrice
Seiler Claude	Mont-sur-Rolle	Scrutateur
Barraz Barbara	Essertines-sur-Rolle	Scrutatrice suppléante
Wirrich Boris	Gilly	Scrutateur suppléant

**9. Election de la Commission de gestion et de la Commission des finances**

M. François Roch, membre de la Commission de gestion a annoncé sa démission de la Cogest. Suite au mail envoyé par le Bureau aux communes, aucune proposition n'a été reçue.

M. François Roch propose M. Loïc Haldimann qui accepte cette fonction.

Concernant la commission des finances, M. Daniel Emery de Tartegnin a quitté sa fonction durant l'année. Mme Chantal Baechler propose de reprendre le poste.

Tous les autres membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances acceptent de reconduire leur mandat.

Les membres de la commission des finances et de la commission de gestion sont élus à l'unanimité par acclamation.

M. Pierre Burnier propose que Mme Pascale Vollenweider termine la législature en tant que Présidente du Conseil intercommunal dès septembre 2020. Cependant, en tant que Présidente du Conseil communal de Rolle, elle ne pourra pas assumer les deux fonctions.

➤ Composition des commissions permanentes pour l'année 2020-2021 :

*Commission de gestion*

Bartolini Stéphanie  
Dubuis Ariane  
Molteni Claude  
Burnier Pierre  
Eynard Nathalie  
Brunner Hans-Peter  
Haldimann Loïc

*Commission des finances*

Guisolan Anne (Présidente)  
Perren Dominique  
Baechler Chantal  
Berger Anne-Laure  
Wirrich Boris  
Scaiola Christian  
Favre Gilles

**10. Réponse du CODIR aux interpellations et au postulat portés à l'ordre du jour de la séance du 29 janvier 2020**

En date du 29 janvier, Mme Valeria Mozzetti Rohrseitz avait transmis une interpellation au Codir demandant qu'un plan canicule soit mis en place sur le site du Martinet. Le Codir a répondu par écrit qu'il ne développera pas de plan canicule puisque celui-ci est déjà prévu par l'État de Vaud. Pour appuyer ses propos, Mme Mozzetti présente à l'assemblée des photos de l'école des Petites-Buttes à Rolle où l'on peut constater que la cour de récréation est complètement bétonnée, sans aucune présence d'arbres.

Un postulat avait également été présenté à cette occasion par Mme Dominique Perren demandant la compensation d'un terrain de sport au Martinet qui sera occupé par des classes temporaires. Le Codir a également répondu par écrit que cet élément a déjà été pris en compte dans les discussions entre et la commune de Rolle et l'Association Enjeu pour le projet de construction du nouveau bâtiment scolaire définitif du Martinet. Cette réponse ne suscite aucune remarque.

**11. Divers et propositions individuelles**

- Mme Vollenweider explique que M. Daniel Emery faisait partie du conseil d'établissement avant sa démission. Mme Sophie Colomer Widmer s'est proposée pour le remplacer. Mme la Présidente transmet ses remerciements à Mme Colomer absente ce jour.
- Mme Gordon remercie Mme Vollenweider de sa bonne collaboration et de son travail et lui remet une attention. De plus elle remet les clefs à Mme Marinella Page qui la remplacera dès le 1<sup>er</sup> juillet.
- M. Claude Gaigard remercie M. Claude Golay pour son engagement en tant que Municipal durant dix-huit ans à Bursinel et membre d'Enjeu depuis 2016. Il souligne l'excellent travail qu'il a accompli au sein du Codir depuis la fusion.
- Mme Marinella Page remercie chaleureusement Mme Sandra Gordon, Présidente du Codir, pour son engagement au sein de l'Association depuis sa création. Elle a géré la mise en place de la nouvelle Association Enjeu lors de la fusion. Elle s'est beaucoup investie pour la cantine Crock'n'Rolle. Elle s'est occupée du recrutement de la Directrice Mme Ingrid Jorissen. Mme Page résume la longue liste de tâches accomplies par la Présidente pour Enfance et Jeunesse.

- Mme Gordon répond qu'elle est très satisfaite de l'avancement et la finalisation d'un grand nombre de projets importants et par l'excellent travail accompli par un Codir très dynamique et impliqué. Elle précise que ce dernier a soutenu la candidature de Mme Page en tant que Présidente à l'unanimité.

La séance est levée à 19h56.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher